

Licences 4G : les quatre opérateurs sautent sur les « fréquences en or »

Le processus d'attribution des licences de téléphonie de quatrième génération (4G) suit son cours. Après [une première vague propre à la bande de fréquence des 2,6 GHz](#) en septembre, l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) a ouvert la distribution de la bande des fréquences en 800 Mhz. Le régulateur vient de dévoiler les noms des candidatures retenues et qui devaient être déposées le 15 décembre à midi au plus tard.

Sans surprise, l'Arcep a reçu les candidatures des quatre opérateurs de réseau mobile actuels : Orange/France Telecom, Bouygues Telecom, SFR (Société française du radiotéléphone) et Free Fréquences (détenue par Iliad à 95 % et Free Mobile à 5 %). Le fait que le régulateur communique si tôt les candidatures retenues laissent supposer qu'il n'y avait pas foule au portillon. Et il y a de forte chance pour que ces quatre acteurs soient les heureux élus des futures attributions attendues dans les prochaines semaines, avant mi janvier probablement.

Quatre lots pour quatre opérateurs

Issue du dividende numérique (abandon de la télévision analogique), la bande des 800 MHz (791 – 862 MHz) dite « fréquences en or » permettra de couvrir de large zones et pénétrera mieux dans les bâtiments que la technologie en 2,6 GHz. Elle mettra en oeuvre le très haut débit mobile grâce à la technologie LTE. Quatre lots sont en jeu (il y en a donc pour tout le monde). Les licences sont proposées sous formes d'enchères aveugles à un seul tour. L'Etat en attend 1,8 milliard d'euros de recettes.

Si la première vague d'attribution avait généré plus de recettes que prévue (900 millions sur les 700 espérés), il restera à vérifier que les opérateurs appliqueront la même stratégie pour ce nouveau lot de fréquences. Rien n'est moins sûr...